

CHARITÉ ET SOLIDARITÉ ?

par Francine Tardif

au cours d'une récente soirée *Relations*¹, une religieuse nous exprimait clairement ses difficultés avec la Loi de l'impôt : à cause d'exigences fédérales imposant aux communautés religieuses d'accorder entre 80 et 90 % de leurs dons à des organisations ayant leur « numéro de charité », sa communauté ne peut respecter l'esprit de ses propres constitutions et aider prioritairement « les plus pauvres parmi les plus pauvres », ceux qui n'ont pas les moyens de s'organiser. De son côté, un travailleur communautaire nous exprimait sa frustration devant l'arbitraire gouvernemental en matière de « numéro de charité » : pourquoi donc la Fondation Alliance-Québec a-t-elle pu obtenir son numéro, et le conserver, alors qu'on le refuse aux associations de locataires ? En vertu de quels critères a-t-on décidé que les activités de l'une sont moins politiques que celles de l'autre ?

Les débats autour du fameux numéro de charité, évoqués dans ce dossier par Jacques St-Amant, illustrent bien les paradoxes de la charité contemporaine.

Les groupes à vocation communautaire ou populaire, qui souvent avaient rejeté le principe même de la « charité » au nom de l'entraide et de la solidarité, bataillent aujourd'hui pour être reconnus comme « organisations charitables », seule étiquette leur permettant de faire appel au public et de tenter d'assurer leur survie financière, en ces temps de privatisation où la tâche s'accroît pendant que le financement public diminue.

De leur côté, les organisations qui ont toujours voulu être reconnues comme « charitables » se transforment en véritables entreprises privées. À travers le développement des téléthons et des campagnes de promotion de toutes sortes qui s'organisent chaque année, on voit apparaître des machines puissantes, moteur d'un secteur caritatif qui adopte de plus en plus, sinon de mieux en mieux, les techniques modernes de marketing. C'est le développement tous

azimuts de la fameuse *Charité Business*, où il s'agit davantage d'émouvoir le donateur que de l'informer ou de le mobiliser.

Paradoxe encore de lire dans *La Presse*² que si les appels à l'aide (et les besoins) sont de plus en plus nombreux, la générosité serait par contre en déclin. Depuis vingt ans, tant les entreprises que les individus auraient, proportionnellement, réduit du tiers leurs contributions aux oeuvres. À titre d'exemple, entre 1972 et maintenant, les contributions des sociétés auraient baissé de 25 %, passant de 0,66 % des profits avant impôt à moins de 0,50 %. Évidemment, les montants paraissent de plus en plus élevés mais, en proportion des revenus, la part consacrée aux dons diminuerait.

Amour et justice

Alors que peut encore signifier le fameux : « L'amour ne passera jamais » (1 Cor 13,8) ?

Entre les appels médiatiques à la générosité et les cris de détresse lancés par les groupes populaires, où reconnaître l'appel à la charité ?

Comment résister à la tentation de s'acheter, à peu de frais, une bonne conscience tranquille pour s'engager plutôt sur la voie de l'intelligence du cœur qui allie amour et justice ?

Plus profondément, comment dépasser la fausse alternative, charité ou solidarité, pour retrouver le sens de la charité véritable, « celle qui ne se réjouit pas de l'injustice, mais met sa joie dans la vérité » (1 Cor 13,6) ?

Charité exigeante que celle-là, l'article de Gregory Baum le rappelle. Lorsque, dans une société marquée par l'injustice, « l'amour chrétien se transforme en une aspiration à la justice et en une incitation à agir de manière à supprimer le fardeau imposé aux vic-

times », comment le concilier avec l'amour universel, cette base inestimable du christianisme ? Par ailleurs, comment croire que les aumônes, pourtant toujours essentielles, réussiront seules à soulager l'opprimé ? « Aimer les plus pauvres fait de nous des contestataires du système », nous disait récemment un prêtre ouvrier...

Le mouvement mystérieux qui fait trouver dans la foi le souffle en faveur de la justice peut aussi s'inverser et la recherche d'une plus grande justice peut ouvrir une route vers la foi. Une foi capable de soutenir « les affamés et les assoiffés de justice », une justice qui, sans elle, s'épuiserait ; capable aussi d'ajouter dans la balance de la justice ce rien immense qu'est la compassion.

Car la compassion vient compléter l'engagement pour la justice. Comme le montre l'analyse de Patrick de Laubier, présentée dans ce dossier, elle permet d'échapper à la tentation bureaucratique qui voudrait imposer le même bien commun à tous. À travers tous les projets où s'élaborent les différents types de solidarité, la compassion nous oblige à accorder à chaque personne toute l'attention qu'elle mérite ; elle peut ainsi nous protéger des totalitarismes.

Finalement, cette union profonde entre compassion et justice est peut-être ce qui fait espérer, ce qui fait durer, ce qui éclaire les prières récitées jadis à l'école :

« Sainte Marie, mère de Dieu, obtenez-moi un cœur simple qui ne savoure pas la tristesse, un cœur magnifique à se donner, tendre à la compassion, un cœur fidèle et généreux qui n'oublie aucun bien et ne tienne rancune d'aucun mal ». (Léonce de Grandmaison) ■

1. Soirée *Relations* du 17 octobre dernier. On peut louer la cassette vidéo de cette rencontre en s'adressant au Centre justice et foi.
2. « Les Canadiens boudent la charité », *La Presse*, 21 septembre 1988.

Solidarité / charité

ALTERNATIVE OU COMPLÉMENTARITÉ ?

par Patrick de Laubier

sociologue, professeur à l'Université de Genève

À travers une recherche historique sur les diverses significations prises par le terme solidarité, Patrick de Laubier démontre ici comment ce terme « qui, en français, connotait à la fin du XIXe siècle une opposition au religieux, l'appelle au contraire à la fin du XXe ». Cette communication, dont nous reproduisons un extrait à titre de document, a d'abord été présentée au XIIIe colloque de l'Association des sociologues de langue française, Genève, 1988.

En 1920, Léon Bourgeois, président du premier cabinet radical français, se voit décerner le prix Nobel de la Paix. Auteur d'un ouvrage qui fit beaucoup de bruit, précisément intitulé *Solidarité*, Léon Bourgeois est un de ceux qui ont contribué à donner une valeur politique et philosophique au mot solidarité, en l'opposant vigoureusement à la charité religieuse. Un demi-siècle plus tard, Mère Teresa et Lech Walesa obtenaient le même prix Nobel pour leur action de « solidarité » envers les plus démunis de l'Inde et au nom de Solidarnosc, en Pologne.

Un mot-clé

Le mot solidarité est progressivement entré dans le vocabulaire de l'Église. Les prédécesseurs de Pie XII n'utilisent pas le mot, mais dès sa première encyclique, le 20 octobre 1939,

ce dernier dénonce « l'oubli de cette loi de solidarité humaine et de charité, dictée et imposée aussi bien par la communauté d'origine et par l'égalité de la nature raisonnable chez tous les hommes, à quelque peuple qu'ils appartiennent, que par le sacrifice de rédemption offert par Jésus-Christ sur l'autel de la Croix à son Père céleste en faveur de l'humanité pécheresse »¹. Solidarité et charité se trouvent réunies mais distinguées comme la loi naturelle et la loi nouvelle.

Jean XXIII dans *Mater et magistra* (1961), la constitution *Gaudium et spes* (1965), Paul VI dans *Populorum progressio* (1967) et, en 1968, dans une mémorable allocution (6 novembre), enfin Jean-Paul II, surtout depuis l'apparition de Solidarnosc en 1981, n'ont cessé d'insister sur la nature « typiquement chrétienne » (Paul VI) de cette notion qui est en même temps pleinement humaine. Elle relève de la loi naturelle et témoigne de l'unité d'origine de l'Humanité créée par Dieu, elle s'ouvre aussi à la charité surnaturelle qui, dans

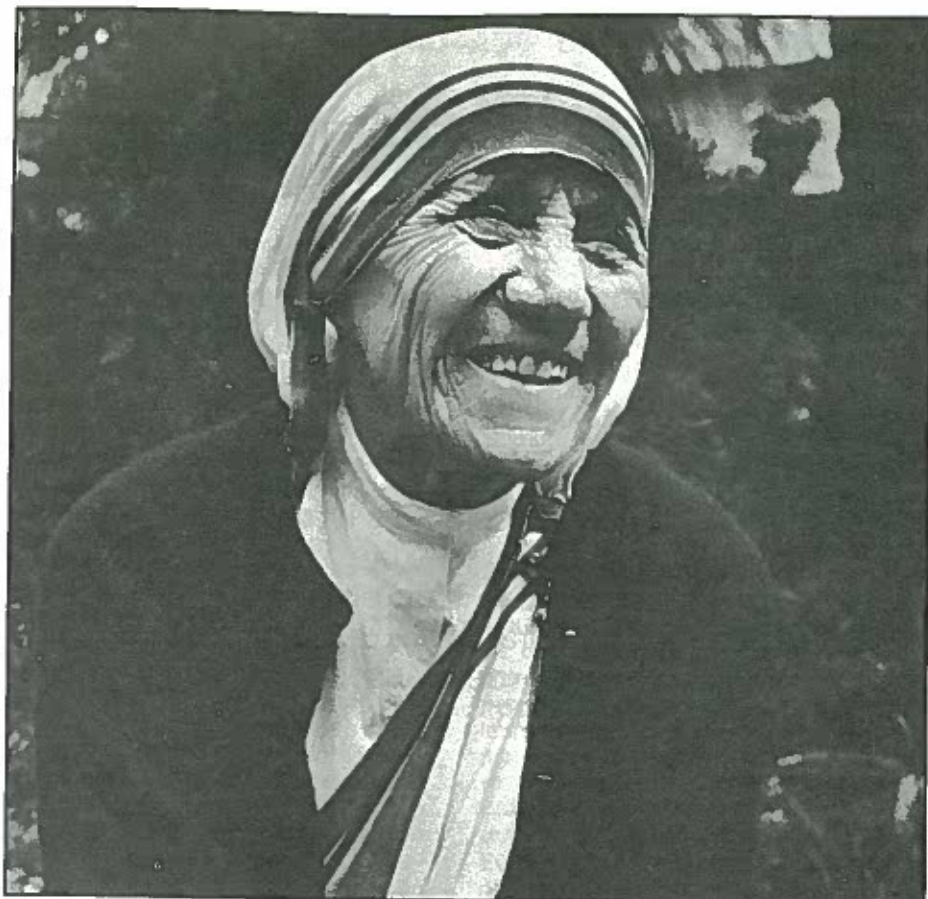
la condition existentielle de la nature blessée par le péché originel, est seule capable de lui donner une force suffisante pour vaincre les mille forces qui s'opposent à sa mise en oeuvre effective, comme nous le constatons chaque jour en nous et autour de nous.

Écoutons Paul VI : « Les anciens l'appelaient pitié, commisération, clémence (Sénèque). On l'appelle plus communément compassion, commisération. Aujourd'hui, on utilise souvent le mot solidarité. Mais tous ces termes convergent vers le mot charité, si chargé de sens »². Plus loin, il fait remarquer que « le concept universel de la nature et de la destinée humaines, dont naît la notion de solidarité élargie, est un concept typiquement chrétien. Le christianisme, dans son expression première et authentique, c'est-à-dire le catholicisme, le fait comprendre, l'appuie sur des motifs supérieurs et incontestables, l'applique avec la fécondité et l'efficacité que seule la charité peut donner »³.

Jean-Paul II emploie le terme de solidarité dès sa première encyclique *Redemptor hominis* (mai 1979) à propos de la situation sociale dans le monde : « Le principe de solidarité, au sens large, doit inspirer la recherche efficace d'institutions et de mécanismes appropriés »⁴. En septembre 1981, dans *Laborem exercens*, avec comme fond de tableau la constitution du syndicat polo-

1. Pie XII, Encyclique *Summi Pontificatus*, 20 octobre 1939, in *Recueil A. F. Utz et J. F. Groner « Relations humaines et société contemporaine »*, T. I, Éditions St-Paul, Fribourg 1956, p. 16.
2. Paul VI, Allocution à l'audience générale du 6 novembre 1968, à l'occasion de

- graves inondations au Piémont, in *Documents Pontificaux de Paul VI*, Éditions Saint-Augustin, T. VII, 1968, p. 706.
3. Ibidem, p. 707.
4. Jean-Paul II, *Le Rédempteur de l'homme*, Édit. Le Centurion, Paris 1979, p. 66.



Charité...

Mary Ellen Mark

de plus en plus complètement la nature extérieure.

Cet extraordinaire contraste est en train de redonner aux valeurs proprement religieuses un impact diffus, mais incontestable. Pour ne prendre qu'un exemple symbolique, on imagine difficilement que le prix Nobel de la paix ait été attribué à une religieuse en 1920, année où L. Bourgeois le recevait ; aujourd'hui Mère Teresa est même invitée en URSS. Le concile Vatican II nous invite à voir les signes des temps : l'évolution du terme solidarité, du moins dans son acception en langue française, en est un.

Un remède au désenchantement

Il convient de réfléchir maintenant à la manière dont cette idée force de solidarité peut se concrétiser à tous les niveaux de la vie sociale, qu'il s'agisse de la famille, de la profession, de la nation et des nations. Au Moyen Âge, la chrétienté sacrale d'Occident, pour reprendre la terminologie de Maritain, avait tenté, avec un succès partiel, d'établir à l'intérieur d'une vaste zone de civilisation une solidarité dont le dynamisme provenait d'une foi commune et de magnifiques exemples de charité (pensons notamment à la révolution franciscaine).

Mais il ne convient ni d'idéaliser une période historique, souvent marquée par la violence, ni d'ignorer cette grandiose tentative. La civilisation de l'amour que propose l'Église n'est pas une utopie de style sorélien ou un « pas encore » indéfiniment repoussé à la manière de Bloch ; c'est une espérance prophétique caractérisée : on annonce la réalisation possible d'un monde plus humain, non pas la venue de la Jérusalem céleste, mais un plus modeste accomplissement d'ordre temporel, qui passe par un renouvellement des soli-

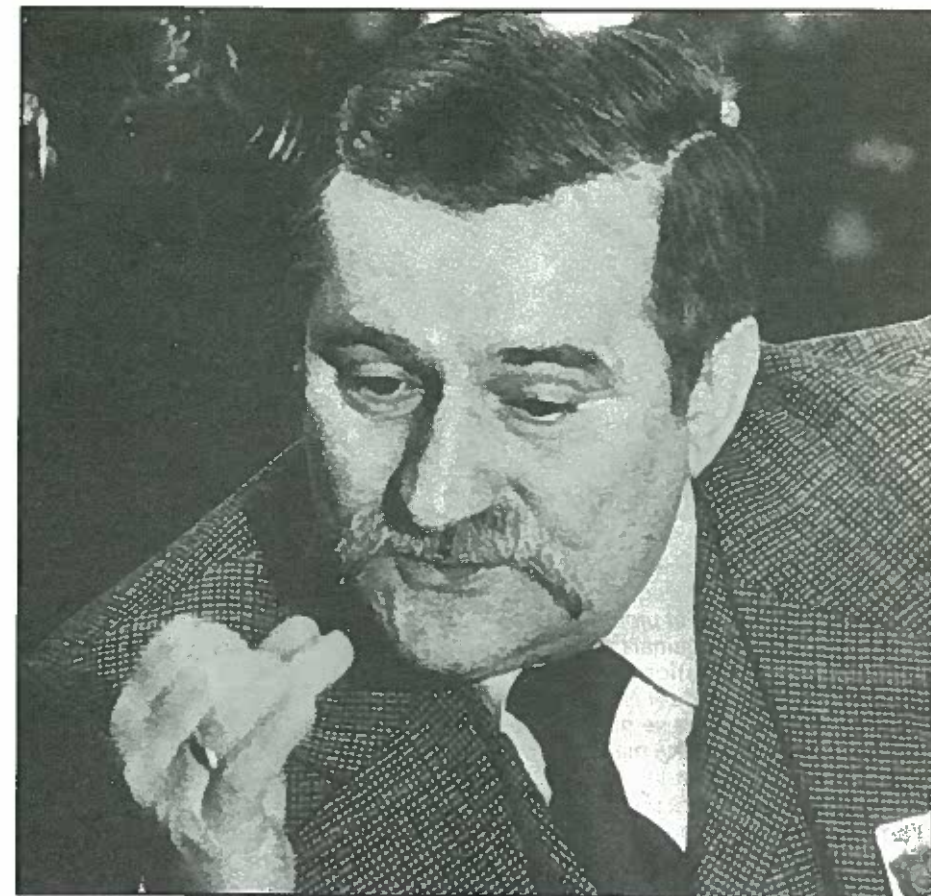
5. Jean-Paul II, *Le travail humain*, Édit. Le Centurion, Paris 1981, p. 40 et 41.
6. Nous avons tenté de décrire ce phénomène de solitude de masse dans une étude intitulée « Les aspects sociaux de la solitude dans les sociétés industrielles avancées », *Travail et société*, janvier-mars 1984.
7. Les *Annales de la charité*, revue mensuelle fondée en 1844, et « destinée à la discussion et à l'examen des institutions qui intéressent les classes pauvres » avaient, avec Armand de Melun, président de la Société d'éco-

darités humaines. Les sociologues de la fin du XIXe siècle parlaient d'un désenchantement du monde (Max Weber), qu'ils associaient précisément à la perte des croyances traditionnelles de type religieux et à la ruine des utopies séculières nées au début du siècle dernier. Ils se sont révélés bons prophètes, si l'on songe à l'entre-deux guerres et à la période contemporaine.

Depuis un siècle, l'enseignement social des papes et le concile du Vatican II vont pourtant dans un autre sens, celui d'une espérance possible face au monde, et pas seulement dans l'autre monde qui reste la Patrie, la véritable Cité de Dieu. Dès ici-bas, une certaine christianisation peut rendre humain ce qui ne l'est plus. Cette perspective eschatologique incluant des étapes historiques tantôt plus chrétiennes, tantôt moins évangéliques, voire des apostasies massives avec toutes les conséquences inhumaines que l'on peut attendre, est vérifiée par l'histoire. Épreuves et prospérité se succèdent selon un rythme mystérieux, que des prophètes inspirés commentent à l'intention de leurs contemporains. D'Isaïe appelant au partage et à la solidarité, aux papes contemporains prodiguant un enseignement social de plus en plus élaboré, on observe une étonnante continuité ; mais ce qu'il faut noter, c'est l'espèce d'alternance, au long des siècles, d'échecs et de semi-réussites dont le critère, tant pour le sociologue que pour le théologien, tourne autour des liens de solidarité tissés puis rompus, au rythme des libertés humaines s'ouvrant ou se fermant aux autres et à l'Autre.

Sous nos yeux, ce double mouvement d'ouverture et de fermeture se chevauche inextricablement. La socialisation décrite dans *Mater et magistra* offre une sorte d'infrastructure à la solidarité dans un monde de plus en plus interdépendant, mais qui doit encore devenir solidaire par libre choix : la société post-industrielle la plus poussée peut n'être qu'un rassemblement de

nomie charitable, un admirable inspirateur ; mais cette réduction de la charité à un complément subalterne de la justice politique laisse insatisfait, pour ne pas dire plus. On notera toutefois que, dans un projet de fondation d'une association fraternelle, qui date du début de 1848, on lit ceci : « la fraternité ne s'impose pas, ne se prend pas, elle se donne : c'est l'expression la plus complète, la plus admirable de la charité ». (*Annales de la charité*, 1848, p. 97). Ces authentiques chrétiens ne se contentaient pas d'un paternalisme imposé.



Solidarité...

Canapress

solitaires⁶ et une solitude de masse peut caractériser demain l'État-providence le plus élaboré. D'extraordinaires expériences historiques récentes, comme en Pologne, aident à concrétiser ces schémas d'explication que l'on pourrait qualifier de prophétiques. L'espérance chrétienne n'est pas désincarnée.

Solidarité/charité réunies par la justice

C'est le moment de redire que les meilleures législations du monde ne valent que par l'application effective des dispositions qu'elles prévoient. La multiplication des liens extérieurs de solidarité peut engendrer mille effets pervers et finir par trahir la cause recherchée.

L'exemple le plus saisissant au XIXe siècle est l'expérience du communisme russe. Hertzén, dans les années 40, Tchernychevsky, dans les années 60, rêvaient d'échapper à l'âge individualiste bourgeois et de fonder une société communautaire, dont la réalisation communiste exigea la contrainte pour naître

et pour durer. On s'aperçoit aujourd'hui que, sans liberté, il n'y a pas non plus de solidarité digne de ce nom. Sociologiquement, on pourrait caractériser l'instauration de la société communiste comme un abandon du mode contractuel qualifié de bourgeois en faveur d'un mode statutaire, de type non pas coutumier mais idéologique. Comment expliquer une pareille impasse dont les dirigeants soviétiques s'efforcent, sous nos yeux, de se dégager ?

La réponse est d'ordre éthique et même métaphysique ; plus fondamentalement, elle est religieuse : les droits de l'homme doivent s'appuyer sur des exigences absolues, pour résister aux forces conjuguées des égoïsmes individuels et de la collectivité représentée par l'État. Ainsi le terme « solidarité » qui, en français connotait à la fin du XIXe siècle une opposition au religieux, l'appelle au contraire à la fin du XXe.

La sécularisation du mot charité⁷, au XIXe siècle, explique, dans une certaine mesure, l'apparition de l'idéologie solidariste ; l'enseignement social de l'Église, depuis Léon XIII, a rétabli la hiérarchie des valeurs : la charité est le couronnement de la justice et non pas son substitut paternaliste. ■

nais Solidarnosc (septembre 1980 - décembre 1981), Jean-Paul II évoque plus spécialement la solidarité des travailleurs : « la solidarité des travailleurs, en même temps que, chez d'autres, une prise de conscience plus nette et plus engagée concernant les droits des travailleurs, ont produit en beaucoup de cas des changements profonds (...) Il faut toujours qu'il y ait de *nouveaux mouvements de solidarité des travailleurs* et de solidarité avec les travailleurs »⁵.

Dans son discours à la Conférence internationale du travail (15 juin 1982), Jean-Paul II choisit le thème de la « solidarité » ; à 32 reprises, il emploie les mots « solidarité » ou « solidaire », alors que treize ans auparavant (juin 1969), Paul VI, premier pape invité par le Bureau international du travail (BIT), n'avait utilisé ces expressions qu'à deux reprises. Le terme solidarité est devenu maintenant un des mots clés de l'enseignement social chrétien. C'est ainsi qu'en septembre 1987, dans une allocution prononcée devant les délégués de Pax Romana, Jean-Paul II déclarait : « Sur la base des principes de subsidiarité et de solidarité, il est nécessaire de s'engager aussi dans la construction